



PARCOURS DE FORMATION

Article 1 : Entre les soussignés

CER LA Relève SARL CER LA Relève
156 rue Frédéric Sévène 33400 Talence
Tél : 05 56 04 20 77 /// Mail : cer.la.releve@gmail.com
Agré : E1603300060 /// N° Siret : 815 395 868 00012

Et

Mr ou Mme

Sont conclues les dispositions suivantes, concernant l'action de formation visée à l'article 1 du contrat principal.

Article 2 : les objectifs à atteindre par le stagiaire sont les suivants :

1. Maîtriser le maniement du véhicule
2. Appréhender la route
3. Circuler
4. Pratiquer

Article 3 : le positionnement initial a établi :

- . Que la formation théorique doit comporter au minimum heures
- . Que la formation pratique doit comporter au minimum heures

Article 4 : Description du parcours de formation

-> Formation théorique :

1. Cours collectif :
 - Vitesse
 - Alcool/ Stupéfiants
 - Chocs (ceintures, airbags...)

- Vigilance (temps de réaction, distracteurs...)
- Autoroute
- Arrêt et stationnement
- Spécificités de la conduite des motocyclettes
-

2. Tests théoriques :

Entraînement systématique aux épreuves de l'examen

-> **Formation pratique** :

- Compétence 1
- Compétence 2
- Compétence 3
- Compétence 4
- Conduite par intempéries
- Conduite de nuit (prévoir 1 heure post permis le cas échéant)

Article 5 : Pour toute la durée de l'action le référent pédagogique est :

Article 6 : Des évaluations continues seront réalisées :

. Aux périodes suivantes :

- A la fin de la formation ETG.
- En cours de formation pratique
- A la fin de la formation pratique

. Suivant les modalités suivantes :

- Tests théoriques
- Evaluation de synthèse
- Exam blanc

Fait le, à Talence

En 2 exemplaires

Pour le stagiaire
(nom et prénom + signature)

Pour l'entreprise
(nom et qualité du signataire)